



Rompre un contrat de mariage

Par **berlitz77**, le **22/01/2017** à **21:42**

Bonjour, je souhaiterais savoir si il est possible de "casser" un contrat de mariage de 25 ans, si oui quelles sont les conséquences ? Mariée depuis 25 ans en instance de divorce depuis 2 ans, nous essayons de divorcer en accord mutuel mais nous ne sommes pas d'accord sur la séparation des biens. mon mari veut casser le contrat, en a t il le droit seul ? et quelles sont les conséquences pour moi ? Merci beaucoup pour votre réponse. DF

Par **amajuris**, le **22/01/2017** à **23:33**

bonjour, pour supprimer un contrat, il faut l'accord des parties au contrat. dans votre cas, il faut changer de régime matrimonial selon la procédure prévue à l'article 1397 du code civil par acte notarié et, éventuellement tribunal, il faut bien sur l'accord des 2 époux. le divorce par consentement mutuel requiert que les 2 époux soient d'accord sur toutes les conséquences du divorce. je vous conseille de prendre votre propre avocat. salutations